

## CONDITIONS PARTICULIERES PLAN CONTRACTUEL DE DEPOT

### 1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPEDITIONS

#### 1.1. Publication :

Editeur :  N° Client :

Titre de la publication :

N° ISSN : 0000 - 0000

N° CPPAP :

N° contrat (IDPCD) :

S'agit-il (un seul choix possible) :

- d'une publication relevant du régime général de la CPPAP (cas général)
- d'une publication principale PIPG<sup>1</sup>
- d'un supplément PIPG, déposé séparément de la publication principale

**Type de parution** (cocher la case correspondante) :

Quotidien .....  Hebdomadaire national .....  Hebdomadaire régional .....

Bimensuel .....  Mensuel .....  Trimestriel .....

Autre (préciser) : [\[Cliquez ici pour entrer du texte\]](#)

Nombre estimé de parutions annuelles	<input type="text"/>
Nombre moyen d'exemplaires postés par parution	<input type="text"/>
Poids moyen d'un numéro de parution habituel	<input type="text"/>

#### 1.2. Niveau de service de la publication principale

Le Client s'engage à respecter les conditions d'accès au service de base ci-après (cocher la case correspondant au service choisi) :

Service urgent J/J+1 : .....  Service non urgent J+4 : .....

Service urgent J+2 (voir 1.3) : .....  Service à tarif économique J+7 : .....

Adresses électroniques des personnes à contacter en cas de changement ponctuel de niveau de service :

[E-mail 1]

[E-mail 2]

[E-mail 3]

[E-mail 4]

#### 1.3. Conditions additionnelles d'accès au service urgent J+2

- Lieux de dépôt et heures limites de dépôt

En raisons d'impératifs logistiques, le service urgent J+2 est réservé aux dépôts de plis effectués sur les plates-formes industrielles de traitement de la presse (PITP) opérées par STP.

<sup>1</sup> Publication titulaire d'un n° CPPAP dans la catégorie « C »

## CONTRAT PRESSE – CONDITIONS PARTICULIERES

Les heures limites de dépôts, définies en fonction des zones géographiques de dispersion, sont les mêmes que pour les dépôts effectués sur les PITP avec le service urgent J/J+1. Ces heures limites de dépôts sont disponibles sur le site : <https://lastation.laposte.fr/preparez-et-pilotez-vos-envois-presse>.

- **Modalités déclaratives**

Seule la déclaration de dépôt numérique est admise pour les dépôts de plis effectués avec le niveau de service urgent J+2. Celle-ci peut être effectuée, soit par échanges de données informatisées au format DRP, soit en ligne depuis le site <https://lastation.laposte.fr/preparez-et-pilotez-vos-envois-presse>.

- **Participation à la mesure de qualité de service**

L'utilisation du service urgent J+2 est également conditionnée, pour toute publication paraissant au moins une fois par mois, à la participation à la mesure de qualité de service. A cet effet, le Client s'engage à inclure dans sa base d'abonnés une liste de panélistes dont le dimensionnement est défini conformément au tableau ci-après :

Diffusion postale par numéro	Nombre de panélistes	
moins de 10 000 exemplaires	0	<input type="checkbox"/>
de 10 000 à 19 000 ex.	100	<input type="checkbox"/>
de 19 001 à 20 000 ex.	150	<input type="checkbox"/>
de 20 001 à 30 000 ex.	180	<input type="checkbox"/>
de 30 001 à 40 000 ex.	250	<input type="checkbox"/>
de 40 001 à 60 000 ex.	350	<input type="checkbox"/>
> 60 000 ex	600	<input type="checkbox"/>

### 1.4. Suppléments et hors-séries

Désignation / Titre	Type <sup>2</sup>	Nbre de n°/an	Diff postée moy. par n°	Niveau de service	N° CPPAP <sup>3</sup>
Nom du Supp ou du HS	Type			Service	
Nom du Supp ou du HS	Type			Service	
Nom du Supp ou du HS	Type			Service	
Nom du Supp ou du HS	Type			Service	

## 2 – CARACTERISTIQUES DES DEPOTS

### 2.1. Identification des prestataires externes

Déposant(s)	Routeur(s)	Gestionnaire(s) d'abonnement
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

<sup>2</sup> Indiquer « SUPP » pour Supplément ou « HS » pour Hors-série

<sup>3</sup> Si différent de celui de la parution principale

**2.2. Modalités de dépôt**

Le Client s’engage à déposer les exemplaires de sa publication :

- sur les sites de dépôt mentionnés au présent plan contractuel de dépôt ;
- à la date prévue pour leur dépôt, inscrite sur chaque pli ;
- avant l'heure limite fixée par lieu de dépôt et par zone géographique de diffusion.

**Les dépôts s’effectuent selon les caractéristiques suivantes :**

Site de dépôt *	Heure limite dépôt (HLD)	Jour indicatif de dépôt	Déposant	Qté moyenne par dépôt	Type de dépôt
Site dépôt 1	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 2	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 3	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 4	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 5	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 6	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 7	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 8	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 9	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.
Site dépôt 10	Liste	Jour de dépôt			Choisissez un élément.

(\*) Compléter au besoin par un document précisant pour chaque site de dépôt les heures limites de dépôt par zone géographique ou département de destination. **En cas de dépôts dans le réseau mutualisé, la liste des sites de dépôt doit être validée préalablement à la signature par le(s) RDROP territorialement compétent(s).**

**2.3. Déclaration des dépôts**

Chaque dépôt d’une publication est accompagné d’une déclaration de dépôt établie conformément aux spécifications techniques SP8855. Cette déclaration est établie<sup>4</sup> :

- en ligne depuis le site <https://lastation.laposte.fr/preparez-et-pilotez-vos-envois-presse>
- par échanges de données informatisées au format DRL (presse quotidienne et assimilée)
- par échanges de données informatisées au format DRP
- au moyen d’un formulaire papier (bulletin de livraison BL 157 et/ou bordereau de dépôt 1289 A)

**Attention :** *La déclaration électronique est obligatoire pour certains types de dépôts. Différentes modalités de déclaration électronique sont utilisables selon les circonstances.*

- Utilisation du service urgent J+2
  - Diffusion postale ≤ 10 000 plis par numéro de parution : déclaration de dépôt **en ligne ou par échanges de données informatisées au format DRP ou DRL**
  - Diffusion postale > à 10 000 plis par numéro de parution : déclaration **par échange de données informatisées au format DRP ou DRL**
- Dépôt multi-titres ou regroupement de publications distinctes au sein d'un même pli (couplage)  
Déclaration de dépôt **par échanges de données informatisées au format DRP uniquement**
- Dépôt mettant en œuvre la préparation « Liasse à trier PIC » (services J+4 et J+7 uniquement)  
Déclaration de dépôt **en ligne ou par échanges de données informatisées au format DRP ou DRL**

<sup>4</sup> Indiquer le mode de déclaration le plus couramment utilisé

## 2.4. Tarif mécanisable

La publication est-elle éligible aux tarifs mécanisables<sup>5</sup> (service urgent J/J+1 et J+2 uniquement) : O/N  
Si oui, joindre l'attestation délivrée par la Direction Technique de La Poste

## 3 – OPTIONS TARIFAIRES

Des options tarifaires associées à certaines caractéristiques de dépôts permettent de moduler les tarifs des prestations de transport et de distribution des publications de presse. Indiquer, s'il y a lieu, les options sélectionnées :

**Option de dépôt anticipé**

Dépôts effectués 3 heures avant l'heure limite de dépôt (HLD) du ou des lots géographiques de destination<sup>6</sup> aux conditions suivantes :

- Niveaux de service concernés : Urgent J/J+1 (hors dépôts de presse quotidienne) et Urgent J+2 ;
- Lieux de dépôt : plates-formes industrielles de traitement de la presse (PITP) ;
- Seuil d'accès : ≥ 10 000 exemplaires d'une même parution déposés sur une journée dans les conditions du dépôt anticipé.

**Option de dépôt jour creux**

Dépôts effectués le lundi ou le mardi avant HLD aux conditions suivantes :

- Niveaux de service concernés : Non Urgent J+4 et Tarif Economique J+7 ;
- Lieux de dépôt : plates-formes industrielles de traitement de la presse (PITP) ;
- Seuil d'accès : ≥ 10 000 exemplaires d'une même parution déposés le lundi et/ou le mardi

**Option de distribution jour creux**

Dépôts effectués le lundi avant HLD en vue d'une distribution le mardi :

- Niveaux de service concernés : Urgent J/J+1 (hors dépôts de presse quotidienne) ;
- Lieux de dépôt : PITP ou réseau mutualisé ;
- Seuil d'accès : ≥ 10 000 exemplaires d'une même parution déposés le lundi avant HLD.

**Option de livraison en plate-forme de préparation et de distribution du courrier (PPDC)**

Dépôts sur une plate-forme de préparation et de distribution du courrier (PPDC) de plis à destination des codes postaux desservis par ladite PPDC :

- Niveaux de service concernés : Urgent J/J+1, Non Urgent J+4 et Tarif Economique J+7 ;
- Lieux de dépôt : PPDC desservant la zone de distribution des plis ;
- Seuil d'accès : ≥ 50 kg par dépôt de plis éligibles. ;
- Modalités particulières : regroupement des exemplaires à destination des codes postaux desservis par la PPDC de dépôt dans des contenants spécifiques, isolés du reste du flux.

**Option de livraison en plate-forme de distribution du courrier (PDC)**

Dépôts sur une plate-forme de distribution du courrier (PDC) de plis destinés à des adresses desservies par ladite plate-forme ;

- Niveaux de service concernés : Urgent J/J+1, Non Urgent J+4 et Tarif Economique J+7 ;
- Lieux de dépôt : PDC de la zone de distribution ;
- Préparation des dépôts : Liasses directes facteur ou code postal ;
- Seuil d'accès : ≥ 50 kg par dépôt de plis éligibles ;
- Modalités particulières : regroupement des exemplaires distribués par la PDC de dépôt dans des contenants spécifiques, isolés du reste du flux.

<sup>5</sup> Les spécifications techniques relatives aux envois mécanisables sont disponibles sur le site <https://lastation.laposte.fr>

<sup>6</sup> Dans le cas de conteneurs multi-lots, c'est-à-dire lorsque des plis relevant de plusieurs lots géographiques distincts sont réunis dans un même conteneur, l'heure limite de dépôt (HLD) correspond au lot géographique le plus précoce.

#### 4 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

##### 4.1. Label qualité presse

La publication est-elle titulaire du Label Qualité Presse : O/N

Si oui, date d'obtention : JJ/MM/AA

##### 4.2. Envois à découvert

La publication est-elle éligible aux envois à découvert : O/N

Si oui, selon quelles modalités : Choisissez un élément.

##### 4.3. Couplage

La publication est-elle éligible au couplage : O/N

##### 4.4. Multi niveaux de service

La publication est-elle éligible au changement ponctuel de niveau de service : O/N

##### 4.5. Préparation liasse à trier PIC

La publication accède-t-elle à la préparation en liasse à trier PIC : O/N

#### 5 – SUIVI DU PLAN CONTRACTUEL DE DEPOT

Le Client et La Poste désignent ci-après les personnes habilitées à suivre la mise en œuvre du présent Plan Contractuel de Dépôt :

##### Pour le Client :

Nom et Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

##### Pour La Poste :

Nom et Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

#### 6 – SUIVI DES RECLAMATIONS

Noms et coordonnées des personnes en charge du signalement d'anomalies de distribution :

##### Contact 1 :

Nom et Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

##### Contact 2 :

Nom et Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

#### 7 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Le Client s'engage à prévenir La Poste 30 jours calendaires avant toute modification de ses modalités de dépôt.

En cas de dysfonctionnement ponctuel pouvant empêcher la bonne distribution des objets (retard de livraison), le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour avertir La Poste.

**8 – MODE D’AFFRANCHISSEMENT**

Sélectionner un mode d'affranchissement

**9 – MODALITES DE PAIEMENT**

La Poste prélèvera les sommes facturées sur le compte bancaire n° [Cliquez ici pour entrer du texte] dans les conditions prévues à l'article 10 du présent Contrat.

**10 – ADRESSE DE FACTURATION**

Désignation de l'entreprise  
Nom du destinataire ou du service  
Entrée, tour, immeuble, bâtiment, ZI...  
Numéro et libellé de la voie  
Boîte postale, TSA, ou lieu-dit.  
Code postal                                  Localité  
CEDEX    Bureau Cedex

**11 – DUREE ET PRISE D’EFFET**

Le présent plan contractuel de dépôt prend effet à compter du JJ/MM/AAAA..

Il est conclu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et est ensuite renouvelable par tacite reconduction par année civile.

**Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présents documents ainsi que des spécifications techniques SP 8855 et s'engage à s'y conformer.**

Fait à :                                  , Le : JJ/MM/AAAA

En deux (2) exemplaires originaux,

**Pour le Client :**

Nom et Prénom du signataire

Fonction du signataire

**Signature et Cachet**

**Pour La Poste :**

Nom et Prénom du signataire

Fonction du signataire

**Signature et Cachet**